

Les relations entre la commune et les associations

lundi 30 septembre 2024 à distance de 9h à 17h

Thématique du répertoire

formation des élus :

ELU0104 – Déontologie et prévention de la corruption

Référence interne :

ELU0104-AV-0031

Durée :

Une journée : 7 heures de formation

Public :

Elus,
Secrétaires de mairie
Collaborateurs d'élus,
cDres administratifs,
Agents de la collectivité.

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

Si financement par le DIF ELU s'inscrire au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la cette formation.

Si financement sur le budget de la collectivité, possibilité de s'inscrire au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de formation.

Montant de la prestation

400 € TTC si financement DIF ELU
560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 15 % à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité)

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à une prochaine formation.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique :
gilberfr@formationdeseluslocaux.fr



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site
<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques:

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus :

- D'appréhender les modalités d'attribution des subventions publiques
- D'identifier les risques de gestion de fait et de prise illégale d'intérêts à l'occasion des liens que tissent les communes avec les associations locales
- De connaître les règles d'occupation du domaine public au regard du déroulement des manifestations associatives sur le territoire communal

Le Programme :

Présentation de la journée de formation

- L'association - Un prolongement de l'action publique
- La subvention - Un mode de financement sécurisé au service de la vitalité locale

Thème 1°/ La notion de subvention

Une définition légale récente

- 1/ Objet de la subvention
 - Soutien à un projet préalablement défini
 - Financement global de l'association
- 2/ Caractéristiques de la subvention
 - Un caractère facultatif
 - Une absence de rémunération
- 3/ Catégories de subventions
 - Aides en numéraire
 - Aides en nature
 - Mise à disposition de locaux communaux
 - Mise à disposition de matériel et de mobilier

!°... Atelier ... ! Redaction d'une convention de mise à disposition

Thème 2°/ L'octroi des subventions aux associations

Un partenariat étroitement formalisé

- 1/ Conditions d'accès à la subvention
 - Une initiative associative
 - Un dossier de demande de subvention
- !° ... Focus ... ! Loi n° 2021-1109 du 21 08 2021 - Adhésion à un contrat d'engagement républicain
- 2/ Instruction de la demande de subvention
 - Principes d'attribution de la subvention
 - Liberté de subventionner de la commune
 - Existence d'un intérêt public local
 - Étapes de la procédure d'attribution

!°... Atelier ... ! Construction d'une grille de lecture à partir des critères d'attribution de la subvention

3/ Versement de la subvention

- Une décision attributive de subvention
- Une convention de subventionnement

Thème 3°/ Le contrôle de l'utilisation des fonds Du bon usage des deniers publics - Types et outils de contrôles

- 1/ Contrôle de la subvention par la commune
 - Copie certifiée des comptes et du budget
 - Compte-rendu financier

2/ Contrôle de la subvention par le citoyen

- Une exigence démocratique
- Un droit à communication des documents budgétaires

3/ Contrôle de la subvention par la chambre régionale des comptes

Thème 4°/ Se prémunir contre le risque associatif

Des écueils à éviter - Faire preuve de vigilance

- 1/ L'élu local et le risque de gestion de fait
 - Détention ou maniement irréguliers des deniers publics
 - Les éléments constitutifs de la gestion de fait
 - Gestion de fait en recettes
 - Gestion de fait en dépenses
 - La qualité de comptable de fait
 - Subventions fallacieuses
 - Associations transparentes
 - La procédure de déclaration de gestion de fait
 - Déclarations de gestion default
 - Apurement du débet
 - Sanctions
 - 2/ L'élu local et le risque de conflits d'intérêts
 - Transparence de la vie publique - Exigence de probité
 - Un risque administratif
 - Illégalité de la délibération attributive de subvention
 - Un risque pénal
 - Le délit de prise illégale d'intérêt
 - Une redéfinition du délit au service de l'élu
 - !° ... Focus ... ! Un devoir d'abstention de l'élu
- Déport Apports de la loi n° 2022-217 du 21 02 2022 dite 3 DS

Thème 5°/ Les associations et l'animation de la vie locale

Organisation de manifestations associatives sur le domaine public

- Les brocantes et les vide-greniers
- Les manifestations sur la voie publique
- Évènements culturels, sportifs et de loisir

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à la Faculté de droit de Lille depuis 2003 (Université de Lille). Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales (droit funéraire, contentieux de la responsabilité, marchés publics, urbanisme) elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.



Les points forts de la formation :

Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Mettre les élus en mesure de développer des relations privilégiées avec les associations dans un cadre juridique parfaitement connu et maîtrisé.

Modalités pédagogiques :

- Exposés didactiques à partir d'un support de formation remis par l'intervenant.
- Échanges interactifs avec les participants autour de cas soulevés par les élus.

Les résultats attendus :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis.

Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé : Les relations entre la commune et les associations

Durée : Une journée 7 heures

Lieu : distance

Date : le lundi 30 septembre 2024 de 9h à 17h

Tarif DIF ELU : 400 € TTC si financement DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 15 % à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité) Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens pour s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr - Vous devez vous inscrire au plus tard **11 jours ouvrés avant la date de la formation soit avant le vendredi 13 septembre 2024**
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0104-AV-CP2/88982928900012_ELU0104-AV-CP2

- Vous souhaitez connaître les étapes pour vous inscrire avec le financement DIF ELU [cliquez-ici](#)
- Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr et au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de la formation. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



Un bulletin d'inscription par personne

1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Les relations entre la commune et les associations**

Date de la session : **lundi 30 septembre 2024 de 9h à 17h**

Lieu de la session : **distance**

Adresse de la formation : *En classe virtuelle virtuelle (visio)*

Vous suivrez cette formation à distance.

Votre intervenant sera présent pendant toute la durée de votre formation depuis l'adresse suivante : <https://formationdeseluslocaux.classilio.com/>

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune

Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non